

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 4 novembre 2024 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**183, rue Dubé**

Demande déposée le 9 septembre 2024 par Mme Odette Rivard concernant le lot 4 461 781 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 183, rue Dubé.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour le bâtiment principal ainsi que le bâtiment accessoire:

- a) Une marge avant de 6,7 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une marge avant de 7,5 mètres.

Donné à Magog, le 10 octobre 2024.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière

---